



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Résolution 2-2012M

Gestion des sédiments

Soumise par : municipalité de Chatham-Kent

ATTENDU QUE la gestion des sédiments, y compris le dragage des rives et le drainage des terres agricoles et autres, est d'une importance primordiale pour les communautés agricoles et riveraines situées autour des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE les municipalités reconnaissent l'importance de protéger les espèces menacées et les habitats aquatiques, en particulier pour les lieux de frai et ceux qui accueillent les phases juvéniles de développement des espèces aquatiques;

ET ATTENDU QUE, tant au Canada qu'aux États-Unis, de multiples agences, lois et approbations participent à la protection des espèces menacées, y compris, au Canada, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario, la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec; et, aux États-Unis, l'*Endangered Species Act* fédéral, à partir duquel chaque État peut identifier des besoins supplémentaires de protection des espèces menacées par des lois spécifiques;

ET ATTENDU QUE l'application des ces multiples lois, des approbations requises et, dans certains cas, d'études spéciales sur la gestion locale des sédiments et des projets de drainage compliquent la capacité des municipalités à mener leurs affaires et ajoutent des délais et des coûts considérables;

ET ATTENDU QUE les équipes de première ligne des autorités responsables manquent souvent de ressources et sont incapables de répondre aux exigences d'examen et d'approbation des projets, ce qui provoque des retards considérables dans le traitement des demandes, de longs délais et une mauvaise communication avec les employés municipaux;

ET ATTENDU QUE ces délais peuvent avoir pour effet de faire manquer les dates nécessaires pour lancer des travaux qui doivent être entrepris au printemps ou à l'été, comme des travaux de drainage majeurs qui doivent être réalisés avant les semis de denrées agricoles, ainsi que des mesures de protection des rives qui doivent être appliquées durant l'été;

ET ATTENDU QUE les gouvernements fédéraux et ceux des provinces et des États ont la responsabilité de donner les ressources nécessaires aux équipes de première ligne qui doivent



traiter les demandes locales relatives aux travaux de dragage et de drainage, de façon à protéger les habitats aquatiques et les espèces menacées tout en servant le mieux possibles leur clientèle municipale et agricole;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance est consciente que le gouvernement fédéral canadien a récemment apporté des changements à la *Loi sur les pêches* du Canada, dans le but de répondre aux dédoublements fédéraux-provinciaux en matière d'approbation prévues par la loi, afin de rationaliser les exigences prévues par la loi dans le cas de petits projets locaux comme les travaux de drainage agricole;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance fassent appel aux autorités responsables de la conservation, qu'elles soient fédérales, provinciales, d'État ou autres, au Canada et aux États-Unis, afin qu'elles examinent l'efficacité de leurs processus d'examen et d'approbation des projets de gestion des sédiments et de drainage, y compris en déterminant les ressources nécessaires pour les équipes de premières ligne, afin que celles-ci puissent bien servir leurs clientèles;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance demandent que, là où il existe des chevauchements dans les lois et les processus d'approbation, que les autorités concernées par ces chevauchements mènent, de concert, un examen visant à améliorer la coordination et la rationalisation de leurs exigences face à leurs clientèles municipales et agricoles, notamment par une approche de guichet unique dans l'approbation des projets de gestion des sédiments.

Signé ce 27^e jour de juin 2012

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines